

LORETTE DISTRIBUTION

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2014)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires

LORETTE DISTRIBUTION

5 rue de la Rochefoucauld

75009 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LORETTE DISTRIBUTION, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

*PricewaterhouseCoopers Audit SA, 179, Cours du Médoc CS 30008 33070 Bordeaux Cedex
Téléphone: +33 (0)5 57 10 08 00, Fax: +33 (0)5 57 10 08 08, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note de l'annexe sur les immobilisations incorporelles expose les règles et méthodes comptables relatives aux contrats de coproduction, aux contrats de codistribution, aux contrats de co-développement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.


III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

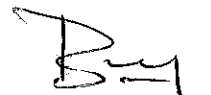
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bordeaux et Toulouse, le 12 mai 2015

Les commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Antoine Priollaud



Bertrand Cuq

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	918 000	480 000	438 000	280 000	158 000
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	600 000	22 611	577 389	568 399	8 990
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	3 828	2 086	1 742	2 507	- 765
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 155		1 155	1 155	
TOTAL (I)	1 522 983	504 697	1 018 285	852 061	166 224
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	87 210		87 210	126 810	- 39 600
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	21 975		21 975	5 837	16 138
. Autres	1 266		1 266	479	787
Capital souscrit et appelé, non versé	218		218	218	
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	50 904		50 904	236 251	- 185 347
Instruments de trésorerie	393 742		393 742	393 742	
Charges constatées d'avance	2 335		2 335	1 252	1 083
TOTAL (II)	557 650		557 650	764 588	- 206 938
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 080 633	504 697	1 575 936	1 616 649	- 40 713

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 2 248 282)	2 248 282	2 248 282	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	9 412	9 412	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-669 204	-609 264	- 59 940
Résultat de l'exercice	-32 433	-59 940	27 507
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	1 556 056	1 588 490	- 32 434
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 386	12 791	- 6 405
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	1 487	1 506	- 19
. Organismes sociaux	5 476	5 566	- 90
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 530	8 296	- 1 766
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	19 879	28 159	- 8 280
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 575 936	1 616 649	- 40 713

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	29 411		29 411	118 514	- 89 103	-75,18
Chiffres d'affaires Nets	29 411		29 411	118 514	- 89 103	-75,18
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			170 240	59 538	110 702	185,94
Autres produits			4	3	1	33,33
Total des produits d'exploitation (I)			199 654	178 055	21 599	12,13
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			24 039	33 689	- 9 650	-28,64
Impôts, taxes et versements assimilés			388	561	- 173	-30,84
Salaires et traitements			24 664	28 644	- 3 980	-13,89
Charges sociales			10 709	11 852	- 1 143	-9,64
Dotations aux amortissements sur immobilisations			172 281	168 044	4 237	2,52
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			7	5	2	40,00
Total des charges d'exploitation (II)			232 088	242 794	- 10 706	-4,41
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-32 433	-64 740	32 307	49,90
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances				3 645	- 3 645	-100
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)				3 645	- 3 645	-100
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				3 645	- 3 645	-100
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-32 433	-61 095	28 662	46,91

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 155	- 1 155	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		1 155	- 1 155	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		1 155	- 1 155	-100
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	199 654	182 854	16 800	9,19
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	232 088	242 794	- 10 706	-4,41
RESULTAT NET	-32 433	-59 940	27 507	45,89
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Annexes légales

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014 dont le total est de 1 575 935,62 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -32 433,47 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30 avril 2015 par le conseil d'administration de la Société.

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été établis selon les normes définies par le nouveau plan comptable général 2014 règlement ANC n°2014-03 du 05 juin 2014, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Films (co-production et co-distribution) : 3 ans
- Films catalogue : 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les instruments de trésorerie sont constitués d'OPCVM de trésorerie dont l'objectif est de réaliser une performance égale au marché monétaire français (EONIA). Le montant des plus-values latentes au 31 décembre 2014 est de 3 651 euros.

CREANCES ET DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : 624 euros

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite n'ont pas fait l'objet de provision dans les comptes. Ceux-ci ne sont pas significatifs étant donné l'effectif et la faible ancienneté du personnel.

FAITS CARACTERISTIQUES/ AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 350 000		168 000
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 828		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	3 828		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	1 155		
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	1 155		
TOTAL GENERAL	1 354 983		168 000

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			1 518 000	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			3 828	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			3 828	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			1 155	
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			1 155	
TOTAL GENERAL			1 522 983	

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Note sur les immobilisations incorporelles

Contrats de coproduction :

Lorsque la société s'engage dans un contrat de coproduction, les sommes dues dans le cadre de contrat sont comptabilisées au fur et à mesure de leur versement en « immobilisations incorporelles en cours ».

La coproduction est ensuite transférée en « immobilisation incorporelles » et amortie lors de l'obtention par le producteur délégué du visa CNC du film. La base amortissable est réduite, conformément à l'article 322-1.6 du PCG, de la valeur résiduelle des droits sur un film si celle-ci est significative et mesurable par référence à des éléments dont le montant est connu de manière fiable (contrat de vente, option de vente,...).

Conformément à la pratique du secteur de la production cinématographique, les contrats de coproduction sont amortis linéairement sur 3 ans.

En cas de revenus d'un contrat de coproduction supérieurs à l'amortissement linéaire ainsi calculé, la société affectera à son amortissement les recettes nettes provenant de son exploitation au cours dudit exercice. Ces recettes nettes sont déterminées en déduisant des recettes brutes correspondantes : d'une part, les charges se rapportant directement au film considéré et, d'autre part, une quote-part des autres dépenses d'exploitation fixée par voie de répartition de ces dépenses entre les divers films au prorata de leurs recettes brutes, diminuées des charges directes.

A la clôture de chaque exercice, un test de dépréciation est réalisé sur la base de la valeur d'utilité estimée par la direction de la société. En cas d'insuffisance de l'amortissement constaté, la société comptabilisera en complément une provision pour dépréciation.

Contrat de Co-distribution :

Les contrats de Co-distribution suivent le même traitement que les contrats de Coproduction.

Contrat de Co-développement :

Lorsque la société s'engage dans un contrat de Co-développement, l'investissement est inscrit directement en « Immobilisations Incorporelles ».

Aucun amortissement n'est pratiqué durant la phase de développement.

A l'issue du développement, si :

- la société récupère son investissement majoré, l'actif sera cédé, il n'y aura donc pas d'amortissement à comptabiliser.

- la société décide de participer à la production du film en tant que coproducteur (son apport de co-développement se transformera en apport de co-production), auquel cas, l'amortissement débutera le jour de la sortie du film (1^{er} jour d'exploitation) (même principe que les investissements effectués dans le cadre de la coproduction).

Contrat de Co-exploitation :

Lorsque la société s'engage dans un contrat de Co-exploitation, l'investissement est inscrit directement en « Autres immobilisations incorporelles ».

La base du calcul d'amortissement est le coût d'acquisition et la méthode retenue pour cet investissement est la méthode linéaire sur 15 ans. La date de mise en service de la Salle est le 1^{er} septembre 2011, ce qui entraîne le début de l'amortissement.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la société percevra, un minimum de 2/35^{ème} de l'ensemble des recettes d'exploitation de la Salle depuis sa date d'ouverture.

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	179 534	171 515		351 049
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 321	766		2 086
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	1 321	766		2 086
TOTAL GENERAL	180 854	172 281		353 135

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Autres immobilisations incorporelles	171 515				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	766				
TOTAL	766				
TOTAL GENERAL	172 281				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Sur immobilisations incorporelles	322 067		170 505	151 562
Sur immobilisations corporelles				
TOTAL Dépréciations	322 067		170 505	151 562
TOTAL GENERAL	322 067		170 505	151 562
Dont dotations et reprises : - d'exploitation			170 505	

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Autres immobilisations financières	1 155		1 155
Autres créances clients	87 210	87 210	
Etat et autres collectivités publiques :			
- T.V.A	21 975	21 975	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	1 103	1 103	
Groupe et associés	218	218	
Débiteurs divers	163	163	
Charges constatées d'avance	2 335	2 335	
TOTAL GENERAL	114 160	113 005	1 155
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 386	6 386		
Personnel et comptes rattachés	1 487	1 487		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 476	5 476		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	6 530	6 530		
TOTAL GENERAL	19 879	19 879		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	31 156
TOTAL	31 156

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 603
Dettes fiscales et sociales	2 832
TOTAL	4 435

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	2 335	
TOTAL	2 335	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 248 282	1,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 248 282	1,00

Affectation du résultat N-1

Le résultat N-1 est affecté en totalité en report à nouveau.

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Revenus liés à la coproduction des films	7 332
Revenus liés à la codistribution des films	22 079
TOTAL	29 411

Engagements financiers

Engagements reçus	Montant
Fonds de soutien à la production de long métrage	3 223
TOTAL	3 223

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	2 500
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	2 500

Le montant indiqué ci-dessus correspond aux honoraires de contrôle légal des comptes annuels.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	2	

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*